

25.03.2003 – 15:00 Uhr

La nouvelle loi sur les loteries et les paris professionnels: ouverture du marché sans egard aux pertes

Berne (ots) -

La Fédération suisse du tourisme FST rejette le projet de nouvelle loi sur les loteries et les paris professionnels. L'intersection avec la loi sur les maisons de jeu n'est conçue ni de manière transparente ni neutre en matière de concurrence. L'ouverture illimitée du marché des jeux de hasard hors des maisons de jeu entraverait aussi bien le développement des nouveaux casinos que la promotion de la culture et du sport par les sociétés de loterie traditionnelles. La FST attache une grande importance à un concept global, un concept dans lequel les maisons de jeu seront traitées sur pied d'égalité avec les sociétés de loteries et de paris professionnels existantes et futures.

Les maisons de jeu sont de nouvelles prestataires de services dans la chaîne de services touristique. Leur rapport avec le tourisme s'exprime en particulier dans l'article concernant le but de la loi sur les maisons de jeu par le fait que cette loi se doit également de promouvoir le tourisme. Les intersections entre la loi sur les maisons de jeu et une nouvelle loi sur les loteries doivent être conçues de telle sorte qu'elles soutiennent un développement réussi des casinos et instaurent en même temps des conditions générales transparentes, contrôlables et compatibles avec les impératifs sociaux pour l'ensemble du marché des jeux de hasard.

Dans la législation actuelle sur les loteries, une grande importance est attribuée aux cantons s'agissant de l'autorisation de loteries et de paris professionnels. La nouvelle base légale jette tout simplement par-dessus bord différents principes qui ont donné satisfaction. La Confédération entend se charger de tâches qui ont été exécutées jusqu'à présent avec succès par les cantons. Elle entend décharger les organisateurs de loteries et de paris professionnels de leur responsabilité sociale à l'égard des joueurs. Les sociétés de loterie et de paris professionnels pourraient à l'avenir se racheter par l'intermédiaire de la nouvelle redevance en matière de dépendance au jeu tandis que cette redevance serait imposée en plus aux maisons de jeu.

Les conséquences de ce projet inopportun ne se feraient pas attendre. Les prestataires de jeux de hasard étrangers domineraient en l'espace de peu de temps le marché suisse. L'existence des casinos tout comme également le cofinancement de l'AVS par les maisons de jeu seraient menacés. L'ouverture projetée du marché se répercuterait en particulier également négativement sur l'offre culturelle et sportive, les coutumes et la vie associative en Suisse.

Contact:

Judith Renner-Bach
directrice de la Fédération suisse du tourisme
Tél. +41/31/307'47'47
E-Mail: judith.renner-bach@swisstourfed.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002561/100461340> abgerufen werden.